



Délais après réception de signification par huissier

Par Vroum

Bonjour ,

En revenant chez moi après une absence , je trouve 2 papiers déposés par un huissier X signifiant chacun un acte établi à la demande d ' un huissier Y :

- une signification d ' Etat de frais exécutoire , le papier a été déposé il y a 10 jours
- un injonction et commandement aux fins de saisie - vente , le papier a été déposé hier .

Sur les 2 papiers , il est indiqué que la copie de l ' acte est conservée à l ' étude de l ' huissier X pendant 3 mois , et que je dois passer la récupérer dans les plus brefs délais .

Pourriez - vous me dire s ' il vous plaît dans quel délai je risque de voir un huissier débarquer chez moi , et à partir de quand ce délai court (à partir de la réception de ces papiers donc maintenant , ou à partir du moment où je les cherche à l ' étude , ou ...) ?

(P . S . : Je suis au courant de quelle affaire il s ' agit dans ces courriers d ' huissiers , je cherche à gagner du temps avant d ' y répondre)

Je vous remercie par avance pour vos réponses !

Bien cordialement